

Questions orales

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas. Si nous sommes tenus par la loi de payer 14 ou 16 millions de dollars, quelle que soit la somme, c'est parce que, le 2 décembre, le gouvernement, afin de conserver son option, a dit à Lockheed de commencer la production et que nous engageons à payer le travail effectué par Lockheed si jamais le contrat n'était pas signé.

M. Bawden: Elle n'a pas respecté son entente verbale.

M. Trudeau: Si le député veut entendre ma réponse, il ferait peut-être mieux de cesser de chahuter. S'il veut poser une question supplémentaire, je m'assoierai volontiers pour l'entendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Eh bien, je pense que j'ai fini.

Des voix: Oh, oh!

* * *

RADIO-CANADA

LA DEMANDE D'ENQUÊTE DES RÉALISATEURS RÉGIONAUX—
LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Il y a plus de quinze jours, le président de la Société Radio-Canada s'est rendu à Vancouver pour se mettre en rapport avec un groupe non officiel connu sous le nom du comité des 100 pour y discuter avec eux du manque de participation régionale dans la production. Deux semaines plus tard, les producteurs de télévision de la Société se sont crus obligés de présenter une instance publique demandant que l'on crée une commission royale à ce sujet. Le secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre ce qu'a discuté le président et pourquoi les producteurs canadiens ont eu recours à une instance publique pour demander la création de cette commission royale?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas présent lorsque le président de la Société s'est entretenu avec les membres de ce comité, mais j'ai été en pourparlers avec certains d'entre eux deux semaines plus tard. Il s'agit d'un problème qui découle de notre plan de régionalisation.

Des voix: Oh, oh!

M. Faulkner: Cela peut sembler paradoxal, mais j'aimerais m'expliquer. Le fait est qu'à Vancouver nous avons maintenant des installations de production d'émissions que nous n'avions pas auparavant. Nous en aurons également à Regina où il n'en existait pas vraiment avant. Il existe évidemment une certaine tension chez les producteurs d'une ville comme Vancouver qui aimeraient jouir d'une plus grande autonomie qu'avant sur la production des émissions, et je crois que le président de la Société étudie sérieusement ce problème. Cela m'inquiète également,

[M. Bawden.]

mais je suis persuadé qu'une commission royale ne réussirait pas à le résoudre.

M. Friesen: Le ministre ne pourrait-il pas exploiter sa chance et essayer d'obtenir encore plus de succès en considérant la décentralisation comme étant plus que simplement élever des édifices dans tout le pays et permettre à certaines personnes de prendre personnellement des décisions dans le pays? Ne pourrait-il pas exploiter son succès et s'occuper de cette affaire avant qu'il ne soit relégué à l'arrière-ban ministériel cet été?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Carleton-Charlotte a la parole.

* * *

LES PÊCHERIES

LA POSSIBILITÉ D'ACCORDS INTERNATIONAUX SUR LA
COMMERCIALISATION ET LE TRAITEMENT DU POISSON—
L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉUNION D'INFORMATION AU
BÉNÉFICE DES DÉPUTÉS

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État (Pêches) a récemment pris part à des négociations internationales portant sur les contingents et la commercialisation du poisson. Le ministre peut-il dire à la Chambre si des contrats ont été conclus pour la commercialisation du poisson qui pourrait être pris au Canada et être excédentaire par rapport à la capacité de traitement existant dans la région de la prise?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, j'ignore si on a signé une ébauche de contrat. J'ai été un peu à l'écart parce que, ces derniers jours, je parcourais les régions de pêche de Terre-Neuve et des Îles-de-la-Madeleine. Je sais que c'était l'une des possibilités envisagées. Dans un secteur de la côte est, la baie de Fundy, le prix offert pour le hareng, destiné surtout à être transformé en farine de poisson, était si bas que nous avons cherché des marchés de remplacement et je sais que la possibilité de certaines ventes latérales d'une partie de ce contingent était l'une des options envisagées. Je ne sais pas avec certitude pour le moment si on a mis la touche finale à un contrat, mais cela exige certainement la délivrance d'un permis par le ministre responsable et je n'ai pas encore délivré de tel permis.

M. McCain: Étant donné qu'il y a eu des négociations et des études faites sur l'industrie de la pêche, le ministre pourrait-il convoquer une réunion du comité des pêches, à laquelle il participerait lui-même, afin de dresser le bilan de ce qui a été fait jusqu'ici et de savoir ce qu'on peut espérer des prochaines négociations qui, si j'ai bien compris, doivent avoir lieu?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je n'ai certes aucune objection à informer les députés, soit au comité ou autrement. Sauf erreur, le comité a tenu une séance complète à ce propos, et a surtout étudié la question du hareng dans la baie de Fundy. Les renseignements que j'ai en ma possession sont évidemment disponibles et je les transmettrai aux députés.